



RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de région académique de l'enseignement supérieur

SRAES

Mail : sraes@region-academique-occitanie.fr

Rectorat de région académique
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Arrêté portant modification de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

Montpellier, le 16 janvier 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 21 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 1^{er} décembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier-Occitanie ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 15 janvier 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1:

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Sandrine CLOAREC	Julie BERGER
Laurent LAROCHE	Drissia GIRARD
Thierry WACRENIER	Stéphane VERLHAC
Fouad BOUKALKOUL	Patricia WIRTH
Agnès ROUJON	Laurent PERPERE
Olivier COUADE	Kader OULDALI
Christophe BELLO	Cathy DESHONS

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Active ton Crous	Salim BOUR	Cherine GALAUP SERAT
Le Poing Levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite, le génocide à Gaza	Floriane DAHAN--TORRALBO	Ariane BRESSY
LES ELUM O'CROUS : la liste associative et indépendante	Justine DENYS	Adrien GREGORI
SCUM – Super Chatons Ultra Mignons – contre Macro et les racistes, pour des bourses à 1288€, le repas à 1€ et des logements pour toutes et tous !	Lorris CHABERT	Théo HAFFNER MARTIN
Solidaires et RUSF34 contre la précarité, l'extrême droite et ses idées	Loïs KASSIGIAN-BOURDEL	Laz PANARD
UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS	Gael RICHARD	Ethan L'HUILLIER
Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou-te·s (RS, UNEF, Coordo)	Dangué SACKO	Flora MOLLICONE--LE LANN

Article 2 :

La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou son représentant, ci-après désigné : M. Franck DOMEIZEL.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie et affiché par tout moyen y compris sur support numérique dans ses locaux.

Article 4 :

La directrice générale du Crous de Montpellier-Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités
et par délégation,
La rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur,
la recherche et l'innovation**



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME